

## **ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Compte-rendu du Conseil d'Administration du lundi 08 novembre 2021.

**Membres présents :** ..... cf. pièce jointe

**Membres excusés :**

- Mme BENSALÉM Fatiha
- M. BARKAT Sami
- Mme LEROY Léa
- M. ROBERTSON Marc

Le quorum étant atteint, 16 membres présents, la séance est ouverte à 18h10.

Secrétariat de séance : Mme MONDE se propose comme secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 Présentation de l'ordre du jour définitif.
- 2 Commission permanente : création, compétences et installation.
- 3 Installation du conseil de discipline
- 4 Installation de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS)
- 5 Installation du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
- 6 Installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
- 7 Présentation du conseil pédagogique
- 8 Approbation du compte rendu du CA du 04/10/2021 (document joint) : **voté à l'unanimité des membres présents.**
- 9 Règlement intérieur du conseil d'administration 2021-2022
- 10 Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation d'une convention avec la région Île-de-France relative à la restauration scolaire et aux aides sociales régionales (document joint)
- 11 Organisation du service des petites vacances 2021-2022
- 12 Éléments de préparation budgétaire 2022
- 13 Information du conseil d'administration concernant les décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement.
- 14 Questions diverses.

Tour de table des membres avec une présentation rapide.

Le président du conseil d'administration rappelle la composition de l'instance et remercie, particulièrement, les élèves de leur présence. Il explique le statut des différents membres : membres de droit, membres élus, et personnalités qualifiées.

Premier conseil d'administration de l'année : il s'agira de constituer les instances et de préparer le prochain CA sur le budget.

### **1/Présentation de l'ordre du jour définitif.**

L'ODJ est complété par les propositions suivantes :

- Forum de fin d'année du lycée
- Lutte contre le harcèlement,
- Voyage à CAEN
- Conventions

### **2/ Commission permanente : création, compétences et installation.**

Conformément au décret du 21 décembre 202, le président du CA propose de créer et d'attribuer de nombreuses compétences à la commission permanente (voir annexe). Adoption à l'unanimité pour les deux propositions.

Il faut cependant noter que 4 CA à minima seront organisés au sein du lycée.

Les CA remplacés par la tenue d'une commission permanente :

- Le CA de rentrée (à distinguer du CA d'installation)
- Le CA de Janvier

Les délégations de la commission permanente :

- Conduite du dialogue avec les parents d'élèves,
- Le programme de l'association sportive,
- L'adhésion à des conventions,
- Les voyages et sorties,
- L'organisation d'un plan de prévention de la violence...(voir pièce jointe)

Les membres de la commission permanente :

Elèves :

LEROY Léa, 1MCV4  
BARKAT Sami, 1CAP1 EPC

Enseignants :

Mme SUCHANECKI Amélie  
Mme KHELLAF Fatiha  
M. FRBEZAR Laurent

Suppléants :

Mme BRAUD Emeline

Parents d'élèves :

M. ROBERTSON Marc  
Mme JEAUMOT Isabelle

Représentant de la collectivité de rattachement  
M. LAKHAL Samir

### **3/ Installation du conseil de discipline**

Il comprend 13 membres. Il se réunit à la demande du chef d'établissement.

Membres de droit :

Le chef d'établissement  
Le chef d'établissement adjoint,  
L'adjoint gestionnaire  
Un CPE

Elèves

ARRU Elisa, 2STHR  
VALLOIS Gwenaëlle, 2CAP2HCR, suppléante Valérie PREVOST  
LEROY Léa, 1MCV4, Suppléant Arlecio CABRAL DA COSTA

Enseignants :

Mme LABRY Sandra, suppléante Mme FARGEAS  
Mme CORMIER Marion, suppléant M FREBZAR  
Mme BRAUD Emeline,  
M DOMINGUES Maurice.

Parents d'élèves :

M. ROBERTSON  
Mme JEAUMOT

### **4/ Installation de la commission d'hygiène et de sécurité (CHS)**

Membres de droit :

Le chef d'établissement  
L'adjoint  
L'adjointe gestionnaire  
Un CPE

Un représentant de la collectivité  
M. LAKHAL Samir

Deux enseignants :

Mme MARTIAL  
M. CONCHIS

Deux représentants des agents techniques :

Mme FERROUK, infirmière  
M. LANGLET, Agent chef

Elèves

CABRAL DA COSTA Arlecio  
BARKAT Sami

Deux parents d'élèves  
M. ROBERTSON Marc  
Mme JEAUMOT Isabelle

#### **5/ Installation du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)**

ARRU Elisa Louise est vice-présidente du CVL.  
M. FREBZAR, Mme VALLEE et Mme VERDIER.  
Les adultes volontaires sont bienvenus.

#### **6/Installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)**

Les 3 CPE, les personnels sociaux et de santé.  
Mme KHELLAF  
Mme PINSON  
Mme SUCHANECKI

Les élèves :  
VALLOIS Gwenaëlle  
PREVOST Valérie  
CABRAL DA COSTA Arlécio

Le représentant de la collectivité  
M. LAKHAL Samir

#### **7/ Présentation du conseil pédagogique**

Voir document joint. Le remplaçant de Mme SPINELLA sera nommé de droit au conseil pédagogique.  
Précision : Mme PINSON est nommée dans le cadre du suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers. 9 heures ont été attribuées au lycée dans le cadre du suivi des élèves.

#### **8/Approbation du compte rendu du CA du 04/10/2021 (document joint) : à l'unanimité des membres présents.**

#### **9/Règlement intérieur du conseil d'administration 2021-2022**

Le président du conseil d'administration fait une lecture rapide du document qui a été transmis en amont aux différents membres.

Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

#### **10/Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation d'une convention avec la région Île-de-France relative à la restauration scolaire et aux aides sociales régionales (document joint)**

Présentation de la convention relative à la restauration scolaire et aux aides sociales régionales 2021/2026.  
Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

#### **11/Organisation du service des petites vacances 2021-2022**

Présentation du document concernant nos périodes d'ouverture et de fermeture du lycée. **Voir document joint**

Lors de travaux effectués au sein de l'établissement à l'initiative du conseil régional durant les périodes de fermeture, la responsabilité des entrées et des sorties de l'établissement est transférée à la collectivité de rattachement.

### **12/Éléments de préparation budgétaire 2022**

Présentation de Mme GAUTIER.

Pour l'élaboration du budget, il faut voter l'ensemble des tarifs applicables dans l'établissement.

Il faut voter le taux de reversement pour la demi-pension. Voir document joint.

La proposition est la suivante

Taux applicable à la demi-pension : 23% (au lieu de 25%)

Taux applicable à l'internat : 33 %

Vote : Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

### **Information du conseil d'administration concernant les décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement.**

Mme GAUTIER présente une DBM pour information.

Des dotations SIEC ont été reçues et viennent abonder notre budget.

Les purificateurs d'eau ont été remboursés.

D'autre part, le lycée continue à collecter de la taxe d'apprentissage à hauteur de 13000 euros (prévisionnel de 10000 euros).

La région a également abondé la ligne d'aide à la restauration scolaire.

Question d'une élève : Quel est le chiffre d'affaires de la cantine ?

Réponse : le service de restauration ne peut pas être bénéficiaire. Le coût payé par les familles sert notamment à l'achat de nourriture, une partie est reversée au service ALO.

### **DBM pour vote :**

Au mois de juin, un prélèvement a été effectué sur le fond de réserve en vue d'effectuer des investissements. Certaines dépenses relevant d'immobilisations, elles nécessitent un virement entre services.

Vote : Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

### **13/ Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation de la convention de groupement comptable (document joint)**

**Convention de groupement comptable : voir document joint**

Vote : Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

### **14/Questions diverses.**

Les projets :

- Mme DE FREITAS souhaite recevoir un avis favorable pour l'organisation d'un forum des métiers à destination des classes de Terminales. AVIS FAVORABLE du CA.
- Mme KHELLAF souhaite former des ambassadeurs contre le harcèlement scolaire avec

l'association RESPECT ZONE. Participation au concours NAH. Labellisation par l'association RESPECT ZONE et le rectorat comme objectif. AVIS FAVORABLE du CA.

- Projet de voyage à CAEN concernant la TMCV4, proposé par M. BALBO. Une participation de 20 euros des familles est demandée. AVIS FAVORABLE du CA.

Fin des travaux 20h00. Le prochain conseil d'administration se réunira le jeudi 25 novembre 2021 à 18h00.

La secrétaire de séance,

Régine Moncé, proviseure adjointe



Le président du conseil d'administration,


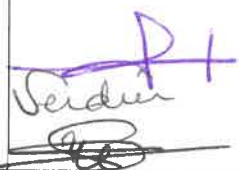








Pascal Fortin, proviseur



Réunion du conseil d'administration du 08/11/2021

LISTE D'EMARGEMENT

LPO Antonin Carême

Nom des membres du CA	TITULAIRES			SUPPLEANTS	
	Présent	Absent	Signature	Nom	Signature
<b>• Membres de droit</b> - FORTIN Pascal - MONDE Régine - GAUTIER Sabrina - VERDIER Servane - MONIN Stéphane	x x Verduin x			- Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant	
<b>• Représentants de la collectivité de rattachement (et de l'entité)</b> - MOLLARD-CADIX Laure-Agnès - LAKHAL Samir	x			- BATAIL Gilles - POMPARD Valérie	
<b>• Représentants de la commune siège de l'établissement (et de l'entité)</b> - DELACOURT Isabelle - BENSALÉM Fatih (GPS)				- BOULAY Bernadette -	
<b>• Personnalité(s) qualifiée(s)</b> - RENARD Audrey -				- Pas de suppléant - Pas de suppléant	
<b>• Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation</b> - DOMINGUES Maurice - KHELLAF Fatiah - LABRY Sandra - FRBEZAR Laurent - SUCHANECKI Amélie - FARGEAS Gaëlle - BRAUD Emeline	    x		 	- CORMIER Marion -/ -/ -/ -/ -/ -/	
<b>• Représentants élus des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé</b> -/ -/ -/				-/ -/ -/	
<b>• Représentants élus des parents d'élèves</b> - ROBERTSON Marc - JEAUMOT Isabelle - ROBERTSON Myrtha - IKHLEF Tiba - JEAUMOT Guy				-/ -/ -/ -/ -/	
<b>• Représentants élus des élèves</b>					

<ul style="list-style-type: none"><li>- BARKAT Sami</li><li>- LEROY Léa</li><li>- CABRAL DA COSTA Arlecio</li><li>- ABREO Stascia</li><li>- VARELA DELGADO Diogo</li> <li>• <b>Invité : agent comptable</b></li><li>- LAMA Wilfrid</li><li>• <b>Invité permanent : DDFPT</b></li><li>- MARIE Kathia</li></ul>	 			<ul style="list-style-type: none"><li>- PREVOST Valérie</li><li>- VALLOIS Gwennaëlle</li><li>- ARRU Elisa-Louise</li><li>- KARROUCHI Abdelrani</li><li>- /</li></ul>	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

## Attributions déléguées à la commission permanente

Proposé au vote en CA le 08 novembre 2021

- Les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves;
- Le programme de l'association sportive fonctionnant au sein de l'établissement;
- L'adhésion à tout groupement d'établissements;
- La passation des marchés, contrats et conventions dont l'établissement est signataire, à l'exception:
  - des marchés qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative adoptée conformément au 2° de l'article [R. 421-60](#) ;
  - en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5 000 euros hors taxes pour les services et 15 000 euros hors taxes pour les travaux et équipements ;
  - des marchés dont l'incidence financière est annuelle et pour lesquels il a donné délégation au chef d'établissement.
- Les modalités de participation au plan d'action du groupement d'établissements pour la formation des adultes auquel l'établissement adhère, le programme annuel des activités de formation continue et l'adhésion de l'établissement à un groupement d'intérêt public ;
- La programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;
- Toute question dont il a à connaître en vertu des lois et règlements en vigueur ainsi que celles ayant trait à l'information des membres de la communauté éducative et à la création de groupes de travail au sein de l'établissement ;
- Les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie scolaire et le bilan annuel des actions menées dans ces domaines;
- Dans le cadre du projet d'établissement et, le cas échéant, des orientations de la collectivité territoriale de rattachement en matière de fonctionnement matériel, la définition de toutes actions particulières propres à assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'établissement et une bonne adaptation à son environnement ;
- L'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens, ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice et la conclusion de transactions ;
- La création d'un organe de concertation et de proposition sur les questions ayant trait aux relations de l'établissement avec le monde social, économique et professionnel ainsi que sur le programme de formation continue des adultes. Dans le cas où cet organe comprendrait des personnalités représentant le monde économique, il sera fait appel, à parité, à des représentants des organisations représentatives au plan départemental des employeurs et des salariés ;
- L'adoption d'un plan de prévention de la violence, qui inclut notamment un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement.

**Le proviseur**

**Pascal FORTIN**

# Règlement du conseil d'administration et de la commission permanente.

Présenté au vote du CA le 08 novembre 2021

L'établissement public local d'enseignement, personne morale de droit public, est administré par un conseil d'administration qui constitue l'assemblée délibérante de l'établissement. Ses attributions sont actuellement fixées à l'article L. 421-4 et aux articles R.421-20 à R.421-24 du code de l'éducation.

Au-delà de ses compétences juridiques, le conseil d'administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue. Le chef d'établissement, président du conseil d'administration, dirige les débats, tout en favorisant l'expression de ses membres.

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration est un lieu privilégié d'échanges, cependant il convient d'en limiter la durée (3 heures) afin de préserver l'efficacité des débats.

**Article 2 :** Pour exercer ses compétences décisionnelles et consultatives, en sa qualité d'organe délibératif de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement, se réunit en séances restreintes (qui ne sont pas publiques). Chaque membre est soumis à l'obligation de discrétion pour ce qui a trait à la situation des personnes.

**Article 3 :** Chaque catégorie de participants assurera par alternance le secrétariat avec, éventuellement, l'aide technique de l'administration.

**Article 4 :** Un membre du Conseil d'Administration ou une personne appelée à titre d'invité s'interdit :

- De développer un exposé qui n'entrerait pas dans l'ordre du jour,
- D'émettre une opinion mettant en cause l'honneur, la qualité ou la valeur professionnelle de l'un quelconque des autres membres.

**Article 5 :** Le vote est personnel. En général à main levée. Toutefois, et conformément à la loi, il devient de droit à bulletin secret sur la demande d'un seul des membres du Conseil. Seuls les suffrages exprimés sont pris en compte pour la détermination de la majorité.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

**Article 6 :** Conformément à la réglementation, chaque année, il sera envisagé la création de la commission permanente lors de la première réunion du conseil d'administration après les élections des administrateurs.

De même, s'il elle est créée, chaque année, le conseil d'administration envisagera les attributions déléguées à la commission permanente.

Pour les questions ayant trait aux domaines relatifs à l'autonomie des établissements en matière pédagogique et éducative l'instruction en commission permanente est obligatoire.

**Article 7 :** Les convocations sont envoyées 8 jours avant aux administrateurs titulaires par voie électronique avec accusé de réception.

En cas d'impossibilité pour la personne élue en qualité de titulaire d'être présente au conseil d'administration, elle transmettra sa convocation à un suppléant de son collègue de représentants au moins 48 h avant la tenue de la réunion.

Il est indispensable que chacun des administrateurs transmette un mail qui garantisse l'efficacité de ce dispositif. Dans la mesure du possible, l'ordre du jour et les documents préparatoires sont envoyés à chacun des membres avec la convocation.

**Article 8 :** Les questions diverses sont à transmettre intégralement et explicitement rédigées, par écrit au secrétariat du lycée au plus tard 48 heures avant la tenue du conseil d'administration.

**Le proviseur**

A renseigner et à transmettre à [florence.manhes@ac-creteil.fr](mailto:florence.manhes@ac-creteil.fr)

**avant le 6 octobre 2021**

Cachet de l'établissement :

**Organisation du service des petites vacances 2021 - 2022**

**Coordonnées précises du Chef d'Etablissement (ou de son adjoint) durant les congés scolaires :**

- Nom, Prénom : FORTIN Pascal
- Adresse : 26 Ter Rue Mère Marie Pia 91480 QUINCY SOUS SENART
- téléphone fixe et/ou portable : 01 69 00 04 87 06 32 56 77 21
- téléphone de permanence :

<b><u>Calendrier scolaire :</u></b> <b>Zone C</b> <b>départ après la classe et</b> <b>reprise le matin des jours</b> <b>indiqués.</b>	<b>Date d'ouverture</b> <b>de</b> <b>l'établissement</b> <b>au public</b>	<b><u>Nom et qualité</u></b> <b>de la personne de</b> <b>permanence</b>	<b><u>Ses coordonnées</u></b> <b>téléphoniques</b>	<b>Date de</b> <b><u>fermeture</u></b> <b>de</b> <b>l'établissement</b>
<b><u>Vacances de Toussaint</u></b> samedi 23 octobre 2021 lundi 8 novembre 2021	du 25/10/2021 au 26/10/2021	Mme MONDE Régine, Provisseur Adjointe	07.67.04.74.34	du 27/10/2021 au 07/11/2021
<b><u>Vacances de Noël</u></b> Samedi 18 décembre 2021 lundi 3 janvier 2022	du Néant au Néant	M. FORTIN Pascal, Provisseur	06 32 56 77 21	du 18/12/2021 au 02/01/2022
<b><u>Vacances d'Hiver</u></b> Samedi 19 février 2022 Lundi 7 mars 2022	du 19/02/2022 au 20/02/2022	M. FORTIN Pascal, Provisseur	06 32 56 77 21	du 21/02/2022 au 06/03/2022
<b><u>Vacances de Printemps</u></b> Samedi 23 avril 2022 lundi 9 mai 2022	du 25/04/2022 au 26/04/2022	Mme GAUTIER Sabrina, Adjointe Gestionnaire	06.60.50.37.59	du 27/04/2022 au 08/05/2022

**Organisation de la mise en sécurité des locaux :**

## **TAUX CHARGES COMMUNES INTERNAT ET DEMI-PENSION**

Les tarifs de restauration comprennent le coût direct des prestations, le reversement au fonds commun des services d'hébergement et une participation aux charges générales de fonctionnement ventilée au niveau des dépenses de la section de fonctionnement.

Le Conseil Régional d'Ile de France laisse le Conseil d'Administration de chaque établissement voter chaque année le taux de participation aux charges communes sur le montant brut des produits scolaires.

La fourchette des taux a été modifiée par la collectivité de rattachement à partir du 01/09/2019.

Pour la demi-pension : entre 16% et 23 %

Pour l'internat : entre 30% et 35 %

Pour le déjeuner et le dîner : application des taux « demi-pension »

Afin d'équilibrer le fonctionnement du Service SRH et de ses dépenses de fonctionnement assurées dans le service ALO (par le biais d'un reversement sur les charges communes), il est proposé d'appliquer les taux suivants :

**Taux applicable à la demi-pension : 23 % (au lieu de 25 % précédemment)**

**Taux applicable à l'internat : 33 %**

**Le chef d'établissement**

**Académie :**  
CRETEIL

**MINISTERE : Education Nationale**

**REGION :**  
ILE-DE-FRANCE

**Exercice : 2021**

**Etablissement :** 0772244W  
LYCÉE ANTONIN CAREME  
27 avenue de l'Europe

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

**Téléphone :** 0164419293

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 14  
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :  
13/10/2021

Pascal FORTIN, chef d'établissement

Académie : CRETEIL  
Exercice : 2021

Etablissement : 0772244W  
LYCÉE ANTONIN CAREME  
27 avenue de l'Europe

REGION :  
ILE-DE-FRANCE

Ordonnateur : Pascal FORTIN  
Comptable assignataire : Wilfrid LAMA

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Pièce B9.1  
DBM INFO

**Décisions budgétaires modificatives pour information  
n° 14**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	275 019.61	0.00	275 019.61		241 673.78	0.00	241 673.78	
Vie de l'élève	216 317.70	8 194.00	224 511.70		186 905.24	8 194.00	195 099.24	
Administration et logistique	525 477.82	0.00	525 477.82		484 968.13	0.00	484 968.13	
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>1 016 815.13</b>	<b>8 194.00</b>	<b>1 025 009.13</b>		<b>913 547.15</b>	<b>8 194.00</b>	<b>921 741.15</b>	
Restauration et hébergement	107 881.70	0.00	107 881.70		105 524.90	0.00	105 524.90	
Bourses nationales	169 044.19	0.00	169 044.19		169 044.19	0.00	169 044.19	
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>276 925.89</b>	<b>0.00</b>	<b>276 925.89</b>		<b>274 569.09</b>	<b>0.00</b>	<b>274 569.09</b>	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>1 293 741.02</b>	<b>8 194.00</b>	<b>1 301 935.02</b>		<b>1 188 116.24</b>	<b>8 194.00</b>	<b>1 196 310.24</b>	

Résultat prévisionnel	-105 624.78	0.00	-105 624.78
CAF ou IAF	-104 194.78	0.00	-104 194.78

**SECTION OPERATIONS EN CAPITAL**

OPERATIONS EN CAPITAL	1 000.00	0.00	1 000.00		1 000.00	0.00	1 000.00	
<b>Total dépenses et recettes inscrites au budget</b>	<b>1 294 741.02</b>	<b>8 194.00</b>	<b>1 302 935.02</b>		<b>1 189 116.24</b>	<b>8 194.00</b>	<b>1 197 310.24</b>	

D.B.M. n°14 Exécutoire au 13/10/2021 Réf : Ajustement ARE 2021 2022 Opération n°61 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	VE	AIDES	2EA	7442	Vie de l'élève AIDES ETAT ET REGION POUR L'ELEVE Aide Régionale à l'équipement pré bac Subventions Région				30 636.40	8 194.00	38 830.40
2	VE	AIDES	2EA		Vie de l'élève AIDES ETAT ET REGION POUR L'ELEVE Aide Régionale à l'équipement pré bac	30 636.40	8 194.00	38 830.40			

**Académie :**  
CRETEIL

**MINISTERE : Education Nationale**

**REGION :**  
ILE-DE-FRANCE

**Exercice : 2021**

**Etablissement :** 0772244W  
LYCÉE ANTONIN CAREME  
27 avenue de l'Europe

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

**Téléphone :** 0164419293

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 15  
Présentée pour information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :  
04/11/2021

Pascal FORTIN, chef d'établissement

Académie : CRETEIL  
Exercice : 2021

Etablissement : 0772244W  
LYCÉE ANTONIN CAREME  
27 avenue de l'Europe

REGION :  
ILE-DE-FRANCE

Ordonnateur : Pascal FORTIN  
Comptable assignataire : Wilfrid LAMA

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Pièce B9.1  
DBM INFO

**Décisions budgétaires modificatives pour information  
n° 15**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	290 019.61	4 203.74	294 223.35		241 673.78	4 203.74	245 877.52	
Vie de l'élève	224 511.70	12 769.00	237 280.70		195 099.24	12 769.00	207 868.24	
Administration et logistique	540 477.82	9 546.00	550 023.82		484 968.13	9 546.00	494 514.13	
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>1 055 009.13</b>	<b>26 518.74</b>	<b>1 081 527.87</b>		<b>921 741.15</b>	<b>26 518.74</b>	<b>948 259.89</b>	
Restauration et hébergement	107 881.70	0.00	107 881.70		105 524.90	0.00	105 524.90	
Bourses nationales	169 044.19	0.00	169 044.19		169 044.19	0.00	169 044.19	
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>276 925.89</b>	<b>0.00</b>	<b>276 925.89</b>		<b>274 569.09</b>	<b>0.00</b>	<b>274 569.09</b>	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>1 331 935.02</b>	<b>26 518.74</b>	<b>1 358 453.76</b>		<b>1 196 310.24</b>	<b>26 518.74</b>	<b>1 222 828.98</b>	

Résultat prévisionnel	-135 624.78	0.00	-135 624.78
CAF ou IAF	-134 194.78	0.00	-134 194.78

**SECTION OPERATIONS EN CAPITAL**

OPERATIONS EN CAPITAL	1 000.00	0.00	1 000.00		1 000.00	0.00	1 000.00	
<b>Total dépenses et recettes inscrites au budget</b>	<b>1 332 935.02</b>	<b>26 518.74</b>	<b>1 359 453.76</b>		<b>1 197 310.24</b>	<b>26 518.74</b>	<b>1 223 828.98</b>	

D.B.M. n°15 Exécutoire au 04/11/2021 Réf : SIEC - SUBV ANNUELLE 2021 Opération n°62 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	HOT	0EXAMEN	7442	Activité pédagogique HÔTELLERIE - RESTAURATION EXAMENS -SIEC... Subventions Région				0.00	1 418.00	1 418.00
2	AP	HOT	0EXAMEN		Activité pédagogique HÔTELLERIE - RESTAURATION EXAMENS -SIEC...	2 765.33	1 418.00	4 183.33			

D.B.M. n°15 Exécutoire au 04/11/2021 Réf : RBST REGION PURIFICATEUR AIR Opération n°63 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	ALO	TM-SUB	2PURIFICA	7442	Administration et logistique TRAVAUX MATERIELS/SUBV AFFECTEE PURIFICATEUR AIR Subventions Région				0.00	9 546.00	9 546.00
2	ALO	TM-SUB	2PURIFICA		Administration et logistique TRAVAUX MATERIELS/SUBV AFFECTEE PURIFICATEUR AIR	0.00	9 546.00	9 546.00			

D.B.M. n°15 Exécutoire au 04/11/2021 Réf : TA AJUSTEMENT LIGNE Opération n°64 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	AP	ENSTAX	0TA	7481	Activité pédagogique enseignemt technique /taxe apprentissage TAXE D'APPRENTISSAGE Prod.vers.lib. exon. taxe app.				10 000.00	2 785.74	12 785.74
2	AP	ENSTAX	0TAFourn		Activité pédagogique enseignemt technique /taxe apprentissage ACHAT FOURNITURE PAR LA TA	1 000.00	2 785.74	3 785.74			

D.B.M. n°15 Exécutoire au 04/11/2021 Réf : 1E AVANCE COMP REGIONALE 21-22 Opération n°65 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	VE	AIDES	2QFEQUIT	7442	Vie de l'élève AIDES ETAT ET REGION POUR L'ELEVE Compens Rég Quotien familial Equitable Subventions Région				64 545.83	11 680.00	76 225.83
2	VE	AIDES	2QFEQUIT		Vie de l'élève AIDES ETAT ET REGION POUR L'ELEVE Compens Rég Quotien familial Equitable	64 545.83	11 680.00	76 225.83			

D.B.M. n°15 Exécutoire au 04/11/2021 Réf : DOTATION DGFL MLDS 2021 Opération n°66 Type opération : 21 - Ressources spécifiques

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	VE	REUSSI	2MLDS21	7442	Vie de l'élève PE : Réussite scolaire LUTTE C/ LE DECROCHAGE SCOLAIRE Subventions Région				0.00	1 089.00	1 089.00
2	VE	REUSSI	2MLDS21		Vie de l'élève PE : Réussite scolaire LUTTE C/ LE DECROCHAGE SCOLAIRE	0.00	1 089.00	1 089.00			

MINISTERE : Education Nationale

REGION :  
ILE-DE-FRANCE

Académie : CRETEIL  
Exercice : 2021

Etablissement : 0772244W  
LYCÉE ANTONIN CAREME  
27 avenue de l'Europe

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Pièce B8.1  
DBM VOTE

Ordonnateur : Pascal FORTIN  
Comptable assignataire : Wilfrid LAMA

**Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	291 459.07	245 877.52	-45 581.55
Vie de l'élève	212 568.24	207 868.24	-4 700.00
Administration et logistique	534 957.41	494 514.13	-40 443.28
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>1 038 984.72</b>	<b>948 259.89</b>	<b>-90 724.83</b>
Restauration et hébergement	105 524.90	105 524.90	0.00
Bourses nationales	169 044.19	169 044.19	0.00
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>274 569.09</b>	<b>274 569.09</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>1 313 553.81</b>	<b>1 222 828.98</b>	<b>-90 724.83</b>
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	45 899.95	1 000.00	-44 899.95

**Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration**

PREVISIONS BUDGETAIRES								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Proposition du chef d'établissement	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Proposition du chef d'établissement	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	294 223.35	-2 764.28	291 459.07		245 877.52	0.00	245 877.52	
Vie de l'élève	237 280.70	-24 712.46	212 568.24		207 868.24	0.00	207 868.24	
Administration et logistique	550 023.82	-15 066.41	534 957.41		494 514.13	0.00	494 514.13	
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>1 081 527.87</b>	<b>-42 543.15</b>	<b>1 038 984.72</b>		<b>948 259.89</b>	<b>0.00</b>	<b>948 259.89</b>	
Restauration et hébergement	107 881.70	-2 356.80	105 524.90		105 524.90	0.00	105 524.90	
Bourses nationales	169 044.19	0.00	169 044.19		169 044.19	0.00	169 044.19	
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>276 925.89</b>	<b>-2 356.80</b>	<b>274 569.09</b>		<b>274 569.09</b>	<b>0.00</b>	<b>274 569.09</b>	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>1 358 453.76</b>	<b>-44 899.95</b>	<b>1 313 553.81</b>		<b>1 222 828.98</b>	<b>0.00</b>	<b>1 222 828.98</b>	

<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-135 624.78</b>	<b>44 899.95</b>	<b>-90 724.83</b>
<b>CAF ou IAF</b>	<b>-134 194.78</b>	<b>44 899.95</b>	<b>-89 294.83</b>

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL								
OPERATIONS EN CAPITAL	1 000.00	44 899.95	45 899.95		1 000.00	0.00	1 000.00	
<b>Total dépenses et recettes inscrites au budget</b>	<b>1 359 453.76</b>	<b>0.00</b>	<b>1 359 453.76</b>		<b>1 223 828.98</b>	<b>0.00</b>	<b>1 223 828.98</b>	

Académie : CRETEIL  
Exercice : 2021

MINISTERE : Education Nationale  
Etablissement : 0772244W  
LYCÉE ANTONIN CAREME  
27 avenue de l'Europe

REGION :  
ILE-DE-FRANCE

Ordonnateur : Pascal FORTIN  
Comptable assignataire : Wilfrid LAMA

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Pièce B8.3  
DBM VOTE

**Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration**

**Rappel de la section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	1 313 553.81	1 222 828.98
	<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>-90 724.83</b>

**Tableau prévisionnel de financement**

	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	45 899.95	<b>1 000.00</b>
IAF	<b>89 294.83</b>	<b>0.00</b>
Aliénation ou cessions immobilières		<b>0.00</b>
<b>Prélèvements sur fonds de roulement</b>	<b>0.00</b>	<b>134 194.78</b>
<b>Total</b>	<b>135 194.78</b>	<b>135 194.78</b>

**Montant du fonds de roulement**

Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
274 622.43	104 194.78	0.00	170 427.65

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

EXERCICE 2021 - Edition du 08/11/2021

Date de saisie : 08/11/2021

Réf : inv suite prélèvement sur fond

Opération n°67

Type opération : 31 - Virement entre services

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH	INV	0MATMOB		Restauration et hébergement INVESTISSEMENT Matériel et mobilier	2 356.80	-2 356.80	0.00			
2	AP	TER	0MATMOB		Activité pédagogique ENSEIGNEMENT TERTIAIRE Matériel et mobilier	7 576.13	-1 180.00	6 396.13			
3	ALO	INV	0MATMOB		Administration et logistique INVESTISSEMENT Matériel et mobilier	32 079.69	-4 985.69	27 094.00			
4	VE	INV	0EPS		Vie de l'élève INVESTISSEMENT enseignement sportif	24 712.46	-24 712.46	0.00			
5	ALO	TM-SUB	2MPGLACON		Administration et logistique TRAVAUX MATERIELS/SUBV AFFECTEE fabriques glaçons hotellerie	534.72	-534.72	0.00			
6	AP	HOT	0MATENS		Activité pédagogique HÔTELLERIE - RESTAURATION Matériel d'enseignement	2 408.08	-1 584.28	823.80			
7	ALO	TM-SUB	2PURIFICA		Administration et logistique TRAVAUX MATERIELS/SUBV AFFECTEE PURIFICATEUR AIR	9 546.00	-9 546.00	0.00			
8	OPC	INV	0MATMOB		Opérations en capital INVESTISSEMENT Matériel et mobilier	0.00	35 353.95	35 353.95			
9	OPC	INV	2PURIFICA		Opérations en capital INVESTISSEMENT PURIFICATEUR AIR	0.00	9 546.00	9 546.00			

## FICHE 1: AVANT- PROJET pour VOYAGES et ECHANGES

A déposer au secrétariat d'intendance

I - INFORMATIONS GENERALES	
Nom du projet : Immersion au sein d'une centrale d'achat de la grande distribution	
Nom, prénom du chef de projet : BALBO Claude	
Discipline : Commerce/Vente	N° Téléphone 06 10 19 20 04
Suppléant : nom, prénom : GARCIA Samantha	
Discipline : Commerce/Vente	N° Téléphone 07 82 44 23 57
Accompagnateurs (à confirmer) Nombre :	
Nom, prénom :	Discipline :
BALBO Claude	Commerce/Vente
GARCIA Samantha	Commerce/Vente
Constitution du groupe	
Divisions concernées : TMCV4	
Nombre d'élèves : 7	

II - ORGANISATION PREVISIONNELLE	
Dates prévues	
Départ : Entre Février et Juin 2022 Retour : 3 jours	
Moyens de transport envisagés	
Transports en commun : RER/ Train / Bus / Bateau / Avion	
Véhicules du lycée 1 véhicule	
Déplacements à pied	
Marchés Publics / Appel d'offre	
Recours aux service d'un voyageur (obligatoire pour la réalisation des voyages) : oui / <input checked="" type="radio"/> non	
Modalités d'information des familles	
Courrier (date envoi prévisionnelle) : Dans les 15 jours précédant le départ	
Réunion (date prévisionnelle) :	

III - IMPACT SUR L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT	
Modalités de prise en charge des élèves restant au lycée	
Aucun élève reste au lycée	

Autres réorganisations à mettre en place (déplacements de cours...)

Déplacements de cours à prévoir.

IV - IMPACT PEDAGOGIQUE

Programme du projet :

Voir Annexe -

Objectifs pédagogiques

Voir Annexe -

Liens avec le projet d'établissement :

Préparation du projet (traces écrites, supports, activités collectives, individuelles...)

Restitution (exposition, dossier, spectacle...)

Commentaires :

Signature du Chef de Projet :

Réservé Administration :

Date de dépôt auprès du secrétariat du chef d'établissement :

VALIDATION DU VOLET PEDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNEL PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

- OUI  
 NON  
 A REVOIR

Retour à chef de projet

date :

**!! Si le projet est accepté à ce stade -> prendre rendez vous avec la Gestionnaire pour les parties financières et logistiques, et pour finaliser la présentation à la Commission Permanente**

## Semaine d'immersion TMCV4

### Nom des élèves :

ADOUHOUEKONOU Myriam  
AMOURA Jad  
BOLO Laureen  
DAOUDI Aya  
GUERIN DEBUT Louka  
RAGHI Amir  
YOULOU ASLEDJ Chris

### Accompagnants :

GARCIA Samantha  
BALBO Claude

### **Coopérative U Enseigne**

Etablissement Nord-Ouest  
14, avenue de la Côte de Nacre  
CS 45417 - 14054 Caen cedex 4

### Contact : **Sylvie MARIN**

Responsable Domaine Ventes

[sylvie.marin@systeme-u.fr](mailto:sylvie.marin@systeme-u.fr)

Tél : +33 (0)2 31 54 15 22 | +33 (0)6 75 09 82 02

## PLANNING DES 3 JOURS

Jours	Matin	Déjeuner	Après midi
<i>JOUR 1</i>	Départ 7h -arrivée 11h à Caen <b>De 11h à 12h30 : découverte de la centrale d'achat Système U</b>	12h30 à 14h Départ à 13h30 pour le Groupe 2 ( 15mn de route)	Création de 2 groupes : <b>Groupe 1</b> : présentation des métiers avec les équipes Achat de la centrale d'achat  <b>Groupe 2</b> : Immersion au sein de l'hypermarché Douvres la Délivrande : Voies des Alliés 14440 Douvres la Délivrande 
<i>JOUR 2</i>	Démarrage journée à 9h : séances de cours préparation à l'épreuve E2 et E3 Salle Capri	12h30 à 14h	Séances de cours préparation à l'épreuve E2 et E3 Salle Capri
<i>JOUR 3</i>	<b>Démarrage de la matinée à 9h</b> <b>Groupe 2</b> : présentation des métiers avec les équipes Achat de la centrale d'achat  <b>Groupe 1</b> : Immersion au sein de l'hypermarché Douvres la Délivrande : Voies des Alliés 14440 Douvres la Délivrande	12h30 à 13h30	Après-midi (à confirmer) : <b>Visite du Musée du Débarquement à Arromanches</b>  <b>Départ d'Arromanches vers Savigny le Temple aux environs de 16h dernier délai</b>



## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES BACCALAURÉAT MCV OPTION A

### 1.1 ASSURER LA VEILLE COMMERCIALE :

- ⇒ Dans un contexte commercial hyperconcurrentiel, l'élève doit comprendre que l'information est un enjeu essentiel pour l'ensemble des acteurs de l'organisation.
- ⇒ Le prix est une arme qui permet à l'entreprise de se différencier de la concurrence. L'élève doit considérer l'aspect stratégique de la fixation du prix pour l'entreprise. Il doit en comprendre les éléments de fixation.

### 2.1 ASSURER LE SUIVI DE LA COMMANDE

- ⇒ Dans le cadre du suivi de la commande, il est important de rappeler le contexte omnicanal et digital d'une commande afin de répertorier et de mobiliser tous les canaux de contact qui seront répertoriés et mobilisés. Le suivi de la commande comprend la livraison, l'installation du produit l'assistance du client (RAP) et (éventuellement) le règlement.

### 4A.1 ASSURER LES OPÉRATIONS PRÉALABLES À LA VENTE

- ⇒ Établir les commandes des produits auprès de la centrale d'achats et/ou des fournisseurs indépendants sélectionnés avec la hiérarchie, en tenant compte des contraintes
- ⇒ Veiller à la gestion rigoureuse des stocks et au réapprovisionnement en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène.
- ⇒ L'organisation des opérations préalable à la vente fait l'objet de dispositions précises propres à chaque unité commerciale. En assurant les opérations préalables à la vente, l'élève contribue à optimiser l'efficacité commerciale et ainsi les résultats.

### Compétences du XXIème siècle :

- ⇒ Les mises en situations immersives et les modalités pédagogiques proposées doivent permettre de développer la curiosité des élèves, de favoriser la coopération.
- ⇒ Développer les compétences d'analyse, de communication orale et écrite
- ⇒ Permettre de favoriser le sens de l'organisation
- ⇒ Le système d'information commerciale est interconnecté avec toutes les opérations de l'entreprise (gestion des stocks, des commandes, inventaire, analyse du chiffre d'affaires...). Il convient de sensibiliser les élèves à la nécessité d'une mise à jour régulière du SIC



**Nom du projet :** Immersion au sein d'une centrale d'achat de la grande distribution.  
**Nom, prénom du chef de projet :** BALBO Claude.

### V - VOLET FINANCIER

**Prendre rendez vous avec la Gestionnaire dans la semaine suivant le retour du volet pédagogique et organisationnel validé par le Chef d'Etablissement (parties I, II, III et IV de la Fiche 1 Avant-projet)**

Un budget doit toujours être en équilibre : dépenses = recettes

#### DEPENSES - Joindre les devis

DETAIL	COUT PAR PARTICIPANT	COUT TOTAL	COMMENTAIRES
<b>TRANSPORT(S)</b> (bus, train, avion,	21,15	190,40	Voir Annexe.
<b>HEBERGEMENT</b> (type	45,55	410,00	Voir Annexe.
<b>RESTAURATION</b> (pension complète,	56,80	511,20	Voir Annexe.
<b>VISITES</b> (préciser lesquelles, dates,	6,48	58,40	Voir Annexe.
<b>INTERVENANTS EXTERIEURS</b>			
<b>ASSURANCE ANNULATION</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		1170	

#### RECETTES

DETAIL	MONTANT	COMMENTAIRES
<b>FAMILLES :</b>	140,00	
Participation lycée	1030	
Subvention(s) Région		
Subvention(s) Etat		
Dons (F S Elèves, Amicale...)		
<b>TOTAL RECETTES</b>	1170	

**Les 3 feuillets de la fiche avant-projet seront transmises aux membres de la Commission Permanentes pour préparation du vote**

#### PRESENTATION DU PROJET A LA COMMISSION PERMANENTE/AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU : 05/07/2021

**ACCEPTÉ**

**REJETÉ**

Commentaires :



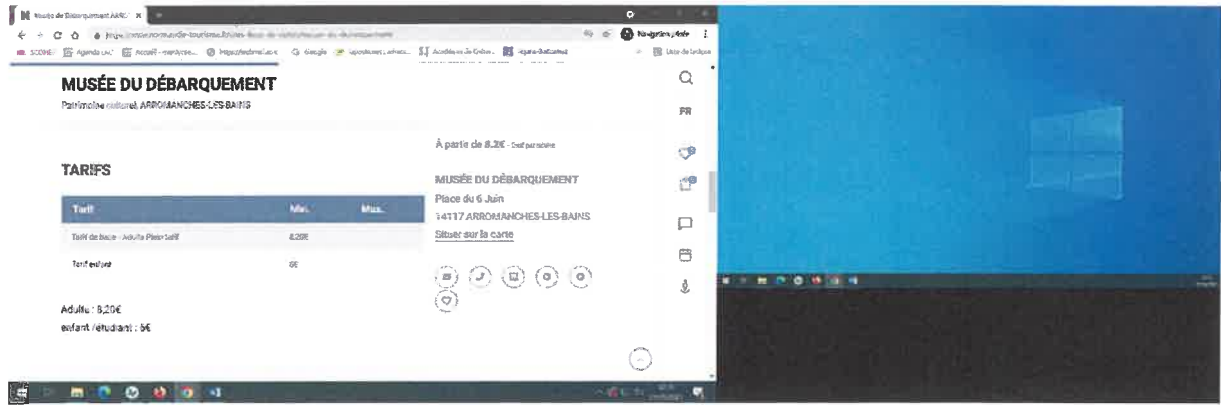
## Projet Immersion dans une centrale d'achat Hyper U à Caen

Transports	Véhicule du lycée	
	Estimation frais carburant (Savigny Caen/Caen Douvres/ Douvres Arromanches/ Arromanches Savigny	<i>1408€</i>
	Péage AR	49.60 €
Hébergement	<b>Hôtel 1<sup>ère</sup> classe Caen Mémorial</b>	393.80 €
	2 chambres simples	
	1 chambre triple	
	2 chambres double	
	Taxe de séjour 9 X 2 X 0.90 € =	16,20 €
Restauration	Petits déjeuners	106.20 €
	Repas midi et soir	405.00 €
Visite	Musée du débarquement Arromanches	
	2 adultes 8.20 X 2 =	16.40 €
	7 étudiants 6,00 € X 7 =	42.00 €
	<b>Total</b>	<i>1170€</i>











BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE					
RNE :	0772244w	Établissement :	Lycée Antonin Carême		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	CAEN		
		Dates du voyage :	entre février et juin 2022		
		Nombre d'élèves :	7		
		Nombre d'accompagnateurs :	2	Classe(s) :	TMCV4

(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser).

(2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)

BUDGET						BILAN FINANCIER					
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)						Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)					
Participation des familles soumise au vote du CA :	20,00 €	Part des accompagnateurs :	260,00 €	Participation des familles encaissée :		Part des accompagnateurs :					
Don soumis au vote du CA :	0,00 €	<i>coût réel par participant :</i>	<i>130,00 €</i>	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage							
<i>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</i>						Total des reliquats :	0,00 €	Reliquat par famille :	#DIV/0!		
RECETTES				DÉPENSES		RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	20,00 €	7	140,00 €	Voyagiste (2) : préciser		Familles	0,00 €	0	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser	0,00 €
Accompagnateurs (1)	0,00 €	2	0,00 €	Régie d'avances		Accompagnateurs (1)	0,00 €	2	0,00 €	Régie d'avances	0,00 €
Fonds propres ou FDR	-----	-----	1 030,00 €	OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----
Subvention CT	-----	-----	0,00 €			Subvention CT	-----	-----	0,00 €		
Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----		Transport	190,40 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	0,00 €	Transport	0,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----		Hébergement	921,20 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	58,40 €	Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres		Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 170,00 €</b>		<b>1 170,00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**precisions complémentaires :**

Prévision d'un échéancier du versement de la participation

lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement

justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles

Connaissance et information du nom du prestataire retenu

justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

cul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
1 170,00 €	
130,00 €	

La contribution financière étant arrondie à 213,00, l'écart manquant peut être supporté sur le fonctionnement ou prélèvement sur le FDR

dans cet exemple, la part des accompagnateurs n'est pas complétée car elle est financée sur la ligne fonds propres ou FDR,

le coût réel par participant est calculé selon le montant total des dépenses,